



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/41  
TD/B/COM.1/EM.15/3  
11 septembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Sixième session  
Genève, 4-8 février 2002

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES MOYENS DE RENFORCER  
LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DE PRODUITS  
AGRICILES ET ALIMENTAIRES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT,  
Y COMPRIS DE PRODUITS TRÈS SPÉCIALISÉS TELS QUE DES  
PRODUITS ÉCOLOGIQUES**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 16 au 18 juillet 2001

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
I. Recommandations.....	2
II. Résumé établi par la Présidente.....	8
III. Questions d'organisation .....	14
<b>Annexe</b>	
I. Participation.....	16

## Chapitre I

### RECOMMANDATIONS

1. Les experts ont échangé des vues et proposé des orientations aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED concernant les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques. On trouvera ci-après un résumé de leurs conclusions et recommandations, tenant compte de la diversité des opinions exprimées.

#### A. Mesures recommandées au niveau national

2. En vue de favoriser le développement du secteur agricole, notamment la production de produits à forte valeur, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la participation aux chaînes mondiales de création de valeur, les gouvernements devraient:

- Adopter des mesures budgétaires et autres pour attirer les investissements et les technologies vers de nouveaux domaines;
- Tenir compte des vues des associations professionnelles;
- Mettre au point des politiques visant à remédier à la détérioration des termes de l'échange entre les produits agricoles et les articles manufacturés;
- Appuyer le secteur agricole par des mesures qui soient acceptables par l'OMC, notamment dans les domaines de la recherche-développement et de l'assurance qualité;
- Défendre avec fermeté leurs intérêts nationaux et commerciaux à l'OMC;
- Faciliter la diffusion de l'information commerciale;
- Favoriser la formation de groupements permettant de renforcer les réseaux au sein de l'économie;
- Mettre en place des structures juridiques et institutionnelles adaptées aux nouvelles formes de financement, comme les récépissés d'entrepôt, et encourager les banques à accorder un financement aux entreprises qui se diversifient.

3. Étant donné que la part de marché des produits agricoles biologiques ne dépasse généralement pas 2 %, les gouvernements devraient s'efforcer, en collaboration avec les associations d'agriculteurs, les organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées, de promouvoir l'agriculture biologique et le commerce des produits qui en sont issus. Pour cela, ils devraient notamment:

- Faire mieux connaître les avantages écologiques, économiques et autres (en termes de subsistance et de qualité de vie, notamment) de l'agriculture biologique et des produits forestiers autres que le bois, ainsi que les débouchés commerciaux pour les pays en développement. Les médias électroniques locaux peuvent être utilisés à cette fin;
  - Recenser et reconnaître les organisations de la société civile représentant les producteurs locaux du secteur de l'agriculture biologique et faire en sorte qu'elles participent à l'élaboration de politiques relatives à l'agriculture biologique et d'un plan national pour ce secteur dans le cadre d'un comité national multipartite comptant également des représentants des pouvoirs publics;
  - Appuyer les activités de recherche-développement portant sur la production biologique locale et des semences et plants de qualité, adaptés aux conditions locales et résistant aux maladies, les agents biologiques et les engrais;
  - Organiser une formation et fournir des conseils techniques sur les pratiques en matière d'agriculture biologique dans le cadre des services de vulgarisation agricole et renforcer les réseaux d'information des agriculteurs;
  - Élaborer et appliquer des normes nationales et régionales reposant sur des normes internationales telles que les normes de base de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique;
  - Renforcer les infrastructures de certification, notamment les organismes locaux de certification, en particulier lorsque les possibilités de production et d'exportation de produits biologiques sont importantes;
  - Favoriser l'adoption de stratégies commerciales et la formation de partenariats adéquats;
  - Encourager le développement d'un marché intérieur des produits agricoles biologiques;
  - Apporter si possible un appui financier aux agriculteurs, notamment pendant les périodes de reconversion;
  - Adopter des politiques de soutien;
  - Contribuer à la mise au point de mesures de subvention ou d'incitation pour le développement de la production biologique dans les pays en développement, notamment en aidant les agriculteurs à se reconvertir dans cette production.
4. Le secteur des entreprises devrait:
- Mettre l'accent sur les organisations professionnelles et la coopération entre producteurs et exportateurs;

- Renforcer la coopération entre ces organisations et les pouvoirs publics en créant des groupes de pression efficaces et crédibles;
- Ne pas se contenter de produire des biens, mais fournir aussi des idées et des services;
- Veiller, par des efforts conjugués, à assurer un approvisionnement suffisamment abondant et régulier pour répondre aux exigences des importateurs et améliorer l'accès aux moyens de financement;
- Accorder toute l'attention voulue aux marchés locaux et régionaux;
- Contribuer à mettre sur pied et à financer des activités de recherche et de perfectionnement technologique, notamment en ce qui concerne les opérations après récolte;
- Adopter des codes de conduite/chartes de producteurs afin de garantir la qualité et de donner aux importateurs des assurances sur ce point;
- Envisager d'utiliser de nouveaux circuits commerciaux, comme les organisations pour un commerce équitable.

#### **B. Mesures recommandées au niveau international**

5. La communauté internationale devrait appuyer les efforts déployés par les pays en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA), pour développer leurs capacités de production, et améliorer l'accès aux marchés et les conditions d'entrée sur les marchés en adoptant des mesures visant à:

- Éliminer tous les obstacles protectionnistes au commerce;
- Simplifier et harmoniser les normes, sur la base de normes internationales;
- Aider les producteurs et les transformateurs à satisfaire aux normes et aux critères de qualité;
- Appuyer financièrement et techniquement les activités de recherche et de vulgarisation, ainsi que l'acquisition de facteurs de production de qualité;
- Faciliter le renforcement des capacités dans tous les domaines, de la production à la commercialisation et au financement;
- Permettre aux parties intéressées de participer à l'établissement des modalités d'assistance;
- Apporter un financement direct au secteur privé, y compris pour le capital-risque;

- Encourager la participation aux foires commerciales;
- Renforcer l'aide publique au développement destinée au secteur agricole et accroître les ressources du Fonds commun pour les produits de base pour qu'il contribue davantage au renforcement des capacités productives des pays en développement.

6. Dans le cadre du suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il faudrait accorder toute l'attention voulue à la réalisation de l'objectif visant à ce que les produits provenant des PMA soient admis en franchise et hors contingent<sup>1</sup>, comme le prévoit par exemple l'initiative «Tout sauf les armes» de l'Union européenne, et à ce que l'on soutienne «les efforts déployés par les PMA pour développer et exploiter des créneaux commerciaux pour des biens tels que [...] les produits biologiques, les produits de l'artisanat et les produits culturels» (par. 68 bb) du Programme d'action).

7. La communauté internationale devrait appuyer les efforts déployés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour exploiter les avantages économiques, sociaux et écologiques de l'agriculture biologique et de la vente de ses produits, notamment en adoptant des mesures visant à:

- Aider les pays en développement à établir des normes nationales et régionales relatives aux produits biologiques, sur la base de normes internationales telles que les normes de base de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et les directives du Codex Alimentarius concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique;
- Promouvoir et faciliter la mise en place de dispositifs d'harmonisation, reposant notamment sur les normes de base et le programme d'accréditation de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, qui forment un cadre propice à une reconnaissance mutuelle entre organismes de certification accrédités par la Fédération;
- Promouvoir des études de marché sur des questions telles que l'évolution de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux, les circuits commerciaux, la certification et les critères de qualité exigés par les pays importateurs;

---

<sup>1</sup> Le paragraphe 68 h) du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 se lit comme suit: «Améliorer l'accès préférentiel des PMA aux marchés en visant l'admission en franchise et hors contingent de tous leurs produits dans les pays développés. Les améliorations dans ce domaine devraient avoir un caractère stable et prévisible. Elles devraient aller de pair avec une simplification des règles d'origine qui garantisse la transparence et la prévisibilité pour aider les PMA à profiter effectivement de l'accès accordé, et avec des programmes multidonateurs comme le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, afin de renforcer les capacités de production et d'exportation de ces pays. Il conviendrait également d'étudier des propositions tendant à ce que les pays en développement contribuent à l'amélioration de l'accès des exportations des PMA aux marchés».

- Réduire les frais de certification encourus par les producteurs de produits biologiques dans les pays en développement i) en mettant en place des systèmes locaux de certification, ii) en encourageant la certification des petits producteurs, iii) en réduisant le coût de l'accréditation internationale pour les organismes de certification des pays en développement;
- Garantir la transparence et la simplicité des règles et critères applicables aux importations de produits destinés à la vente sur les marchés biologiques, en s'appuyant notamment sur le principe d'équivalence;
- Fournir des informations sur les normes et règlements concernant les produits biologiques, les débouchés commerciaux et d'autres facteurs pouvant intéresser les exportateurs des pays en développement;
- Étendre les systèmes existants d'étiquetage et de certification des produits biologiques aux produits forestiers autres que le bois;
- Faciliter l'assistance technique, notamment dans le cadre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, en vue d'aider les pays en développement à satisfaire aux normes relatives aux produits biologiques sur les marchés internationaux et à participer aux travaux des organismes normatifs internationaux. Ces mesures devraient couvrir les produits forestiers autres que le bois;
- Accorder un traitement commercial préférentiel aux produits agricoles biologiques;
- Étudier les incidences éventuelles sur les pays en développement des subventions destinées à aider les agriculteurs à se reconvertir dans la production biologique et à bénéficier de programmes de soutien après reconversion;
- Contribuer à la mise au point de subventions ou d'incitations en vue de favoriser le renforcement des systèmes de production biologique dans les pays en développement, notamment en aidant les agriculteurs à se reconvertir dans la production biologique.

### **C. Mesures recommandées à la CNUCED**

8. En collaboration avec le Centre du commerce international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organismes compétents, la CNUCED, devrait contribuer au renforcement de la capacité de production des pays en développement et aider ces pays à tirer un meilleur profit de la croissance des marchés de produits biologiques, de produits forestiers autres que le bois, etc., notamment:

- En fournissant des informations commerciales et des analyses de marchés;

- En organisant des ateliers de renforcement des capacités par groupes de produits;
- En réalisant des enquêtes par pays en vue de déterminer les possibilités de production et d'exportation;
- En mettant en œuvre des projets pilotes pour l'élaboration et l'exécution de programmes de diversification;
- En réalisant des projets pilotes relatifs aux nouvelles formes de financement telles que les récépissés d'entrepôt;
- En analysant les aspects de l'agriculture biologique ayant trait au commerce et au développement durable, et en promouvant le dialogue sur les politiques correspondantes;
- En étudiant les moyens de promouvoir l'application pratique du principe d'équivalence et de reconnaissance mutuelle entre les normes du secteur public et celles du secteur privé;
- En promouvant des projets nationaux et régionaux axés sur le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, en vue d'aider des pays en développement intéressés à élargir leurs débouchés pour les produits écologiques;
- En renforçant le module du programme TRAINFORTRADE 2000 relatif aux débouchés commerciaux pour les produits écologiques;
- En examinant des stratégies commerciales, y compris les possibilités offertes par le commerce électronique;
- En encourageant et en facilitant la création d'organismes locaux et régionaux de certification dans les pays en développement, notamment dans les PMA.

## Chapitre II

### RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE

1. Les experts ont échangé des vues et proposé des orientations aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED sur les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques. Le texte ci-après résume ces vues et rend compte de la diversité des opinions exprimées.

#### A. Tendances du commerce mondial des produits agricoles et alimentaires

2. La production agricole a augmenté plus vite dans les pays en développement que dans les pays développés; toutefois, une très grande partie de cet accroissement de la production dans les premiers a été consommée sur les marchés intérieurs, tandis que dans les seconds, elle était principalement destinée aux marchés d'exportation. Si la valeur du commerce mondial a été multipliée par 15 depuis le début des années 70, la valeur totale du commerce des produits agricoles n'a été multipliée que par 7,5. La baisse des prix relatifs des produits de base et une «double prise en compte» du commerce d'articles manufacturés expliquent cette différence. Par rapport à d'autres secteurs beaucoup plus dépendants de facteurs de production importés, une proportion relativement élevée de la valeur ajoutée a été créée localement dans le secteur de l'agriculture.

3. La part des pays en développement sur les marchés traditionnels de produits de base a diminué d'environ un cinquième depuis le début des années 70 et très peu de pays en développement ont profité de la croissance de produits dynamiques tels que les huiles végétales, le poisson, les légumes, les fleurs coupées et la volaille. Quelques experts ont estimé qu'une certaine corrélation existait entre les subventions accordées à certains produits et la perte de parts de marché des pays en développement. D'autres experts ont cependant considéré que rien n'était moins sûr.

4. Plusieurs experts ont souligné que l'on avait observé une progression de la pénétration des importations dans les pays en développement, en particulier de la part de producteurs de pays développés, et que cela avait entraîné une détérioration sensible de la balance commerciale des pays en développement concernant les denrées alimentaires, et ce plus spécialement dans les pays les moins avancés (PMA). Quelques experts ont dit que le commerce des produits agricoles et alimentaires entre pays en développement s'était intensifié et qu'un nombre croissant de producteurs de pays en développement avaient gagné des parts de marché dans d'autres pays, notamment dans des pays en développement voisins.

5. Concernant les aliments et boissons biologiques, le représentant du Centre de commerce international CNUCED/OMC a signalé que les produits issus de l'agriculture biologique représentaient actuellement de 1 à 2 % des ventes totales de denrées alimentaires dans la plupart des pays développés, pour un montant d'environ 17,5 milliards de dollars É.-U. par an. Le marché de ces produits avait connu une assez forte expansion au cours de la dernière décennie. En dépit de l'absence de statistiques systématiques sur la production et le commerce de produits biologiques, on estimait bien qu'une production certifiée d'aliments biologiques existait

dans plus de 140 pays, dont 90 pays en développement parmi lesquels 20 PMA. On prévoyait que la demande mondiale augmenterait de 15 à 20 % par an à moyen terme. Les fruits frais, les produits tropicaux servant à la préparation de boissons, les épices, les céréales et le sucre semblaient être les produits les plus prometteurs pour les producteurs et les exportateurs des pays en développement.

### **B. Contraintes pesant sur la production et l'exportation**

6. En raison de l'évolution récente de la structure des marchés de produits alimentaires, les producteurs et les exportateurs des pays en développement étaient confrontés à un certain nombre de contraintes, qui concernaient la libéralisation du secteur agricole et le rôle plus important joué par les entreprises étrangères sur les marchés locaux, le renforcement de la concurrence des produits importés et une augmentation du risque de prix pour les petits agriculteurs et les entreprises locales. Au niveau international, on observait une concentration croissante du commerce et une plus grande place accordée à la qualité des produits, aux marques et à la commercialisation, ce qui réduisait l'importance des différences de coûts et rendait l'accès aux marchés des pays développés plus difficile pour de nombreux producteurs à faibles coûts de pays en développement. Les modes de consommation se mondialisaient et les chaînes de supermarchés occupaient une place croissante sur tous les marchés. Même si cela offrait des possibilités sans précédent d'accès aux marchés, seuls les exportateurs dont les produits satisfaisaient à de stricts critères de qualité et qui pouvaient assurer un approvisionnement régulier et suffisant pouvaient en profiter. De plus, les producteurs des pays en développement ne percevaient qu'une très faible part, en constante diminution, des prix de vente au détail.

7. Pour la plupart des experts, le manque de compétences techniques et administratives, des facteurs de production chers et d'un approvisionnement irrégulier, l'insuffisance de la recherche-développement (par exemple, concernant l'amélioration des semences et des plants), les délais de mise au point de nouveaux produits et le manque de ressources financières et d'organisation pouvaient être considérés comme les principales contraintes générales pesant sur la production dans de nombreux pays en développement. L'appui international à l'agriculture dans les pays en développement avait sensiblement diminué au cours des 20 dernières années. L'agriculture restait le secteur le plus protégé dans beaucoup de pays. À des obstacles tarifaires beaucoup plus élevés s'ajoutaient des restrictions contingentaires, la progressivité des droits de douane et une pléthore d'obstacles non tarifaires. De plus, les mesures d'aide à l'agriculture et les politiques de promotion des exportations dans les pays développés contribuaient à fausser les échanges commerciaux et déprimaient les prix internationaux, au détriment des producteurs des pays en développement.

8. D'après de nombreux experts, les producteurs de produits biologiques dans les pays en développement étaient confrontés à un certain nombre de difficultés potentielles concernant la reconversion à ce type d'agriculture, la production, la commercialisation et les politiques publiques de soutien. Les contraintes concernant la reconversion à l'agriculture biologique certifiée avaient notamment trait à l'incertitude des marchés et aux surprix; les coûts de certification, les prescriptions techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires pouvaient aussi être un frein aux exportations de produits alimentaires biologiques. De plus, les marchés des fruits et légumes biologiques avaient tendance à dépendre principalement d'un approvisionnement local. Les contraintes pesant sur la production concernaient l'ampleur

des investissements initiaux nécessaires, d'éventuelles baisses de rendement, les besoins en main-d'œuvre, les invasions de parasites, les incertitudes du régime foncier, la diversité des pratiques agricoles biologiques selon les zones agroécologiques, et un approvisionnement insuffisant en engrais organiques. Les contraintes relatives aux marchés avaient trait à la faible dimension des marchés d'exportation et à l'absence de marchés intérieurs, à la rigueur des normes sur les marchés extérieurs, à l'incertitude et à la diminution des surprix, à une information insuffisante et au fait qu'une partie seulement des produits certifiés pouvait être vendue sur les marchés biologiques, ce qui en limitait l'intérêt pour les producteurs biologiques. Enfin, au niveau institutionnel, il fallait noter le manque d'infrastructures locales de certification et l'insuffisance du soutien public d'une manière générale.

9. Les experts ont souligné que les marchés biologiques internationaux imposaient des normes très élevées de qualité, de conditionnement et de certification, auxquelles il était normalement difficile pour de petits producteurs de pays en développement, peu regroupés, de satisfaire, de même qu'à une demande de grandes quantités de produits à brève échéance. Ces producteurs pouvaient en outre être découragés par des coûts élevés de transit et de certification. D'une manière générale, le niveau des coûts de certification était considéré comme un grave handicap pour les producteurs et les exportateurs de produits biologiques dans la plupart des pays en développement. Un expert a rappelé la proposition qui avait été faite d'apporter un appui financier en la matière aux producteurs des PMA. Quelques experts ont souligné que la multiplicité des mécanismes de certification imposait aux producteurs des coûts multipliés par le nombre de certificats exigés, ce qui écartait souvent les petits producteurs. Quelques experts se sont inquiétés de la multitude de normes, notamment pour l'agriculture biologique, et du risque que les prescriptions prévues dans certaines normes nationales, initialement à titre facultatif, se transforment en obstacles au commerce – par exemple, les produits frais transportés par avion n'étaient pas considérés comme biologiques d'après les normes d'un organe de certification. Plusieurs experts ont donc insisté sur la nécessité d'une plus grande transparence dans l'établissement des normes, d'une approche systématiquement scientifique et d'une notification conforme aux procédures concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce.

10. De nombreux experts ont dit que l'évolution du concept de qualité des produits, qui englobait les méthodes de production et de transformation, la logistique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, ainsi que le marquage et l'importance de l'information et des relations avec les acheteurs, constituait désormais une grave contrainte pour de nombreux producteurs et exportateurs de pays en développement.

### **C. Qualité et différenciation des produits**

11. Tous les experts ont estimé que, pour préserver et élargir leurs parts de marché, les producteurs des pays en développement devraient satisfaire à un nombre toujours croissant de normes de qualité rigoureuses. Il a été indiqué à cet égard que le Kenya, par exemple, s'était doté d'un service d'inspection phytosanitaire (KEPHIS) pour la surveillance de la qualité des produits en rapport avec le respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

12. D'après de nombreux experts, la différenciation des produits était l'une des stratégies à utiliser pour exploiter les possibilités offertes par l'évolution des habitudes alimentaires et des

goûts des consommateurs. Par exemple, de nombreuses différentes découpes de volaille étaient possibles, faisant chacune l'objet d'une forte demande sur différents marchés. De plus, outre garantir aux petits producteurs des pays en développement une hausse de leurs revenus, l'étiquetage en appellation «commerce équitable» avait facilité l'accès à de nouveaux marchés. La combinaison de cet étiquetage avec celui de produits biologiques pouvait offrir de nouveaux débouchés.

13. Plusieurs experts ont souligné que les exportateurs des pays en développement pourraient avoir intérêt à se concentrer sur des produits très spécialisés, pour lesquels les marchés étaient plus petits et les économies d'échelle moins importantes pour déterminer la compétitivité – par exemple, fruits et légumes exotiques, produits ethniques, produits forestiers autres que le bois. Pour ce qui était des produits biologiques, des débouchés à l'exportation existaient dans des secteurs où ces produits étaient hors saison dans les pays développés ou ne concurrençaient pas la production de ces pays, ainsi que pour des produits dont la production locale était insuffisante dans les pays développés.

#### **D. Produits alimentaires et agricoles biologiques**

14. Les experts ont souligné que les produits biologiques devaient être certifiés par un organisme agréé dans les pays importateurs. Les prescriptions minimales en la matière comprenaient une inspection intégrale par an et l'application totale des normes, ainsi que l'identification de la chaîne du produit et des procédures de vérification. Il pouvait être très difficile pour les producteurs des pays en développement d'y satisfaire. En l'absence d'organismes locaux de certification, ces producteurs devaient obtenir la certification d'inspecteurs internationaux, ce qui était onéreux. Les normes étaient souvent mal connues ou difficiles à adapter aux conditions climatiques tropicales. En outre, les compétences et les conseils techniques faisaient défaut. Les petits agriculteurs ne tenaient généralement pas de registres d'exploitation, problème aggravé par l'analphabétisme dans certaines régions.

15. D'après de nombreux experts, il fallait avant tout réduire les coûts de certification pour les petits exploitants dans les pays en développement. Un système de certification collective pour un groupement d'agriculteurs était une solution possible. Mais la méthode traditionnelle des contrôles ponctuels risquait de réduire la confiance à l'égard des produits, et il pourrait être préférable d'instituer un rigoureux système de contrôle interne, avec la création d'un service de surveillance biologique au sein des structures existantes. Le succès de cette approche dépendait d'un certain nombre de conditions: i) élaboration de normes bien comprises par tous les membres du groupement; ii) désignation d'inspecteurs internes qualifiés, responsables auprès du groupement ainsi qu'auprès d'organismes extérieurs de certification et d'inspection; iii) établissement de procédures d'inspection, d'évaluation, de sanction et de rectification; iv) mise en place de systèmes documentaires adéquats; v) encadrement et conseils assurés par des organismes de certification.

16. La plupart des experts ont estimé qu'il fallait d'urgence harmoniser les normes et les réglementations relatives aux produits biologiques. Il existait actuellement une multitude de normes internationales, régionales et nationales, dont beaucoup s'appuyaient sur les normes de base de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et sur les directives du Codex Alimentarius concernant la production, la transformation, l'étiquetage et

la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique. La négociation d'accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle était un processus extrêmement long. Une solution plus efficace pourrait être l'acceptation du programme d'accréditation de l'IFOAM, qui évaluait les qualifications des organismes de certification et définissait également un cadre de reconnaissance mutuelle entre les organismes de certification agréés par l'IFOAM.

17. Il y a eu consensus parmi les experts pour estimer que les gouvernements devaient mettre en place un ensemble complémentaire de politiques et d'institutions destiné à soutenir le secteur de l'agriculture biologique.

18. De nombreux experts ont souligné que les pratiques culturelles traditionnelles avaient tendance à appauvrir les sols à terme. À l'inverse, les pratiques culturelles biologiques revitalisaient les sols, en augmentaient la capacité de rétention hydrique et en empêchaient l'érosion. Elles rendaient également les agriculteurs plus autonomes et moins dépendants d'intrants chimiques extérieurs.

19. Les études de cas de la CNUCED avaient montré que de nombreux pays en développement n'utilisaient traditionnellement que peu ou pas de produits agrochimiques, mais que la modernisation et la nécessité de nourrir des populations toujours plus nombreuses avaient entraîné une augmentation de l'utilisation de produits chimiques. Ces dernières années, toutefois, le recours intensif aux produits chimiques et à l'irrigation avait montré ses limites, et on avait observé un regain d'intérêt pour l'agriculture biologique. Dans beaucoup de pays en développement, l'agriculture biologique était considérée, notamment pour les petits exploitants, comme une option valable pour améliorer l'efficacité et la rentabilité agricoles, par rapport à une agriculture classique.

20. Quelques experts ont souligné l'importance des relations entre les objectifs propres à l'agriculture biologique et d'autres objectifs de politique générale. La sécurité alimentaire était une priorité absolue dans les pays en développement. Dans certains cas, il pourrait être difficile pour cette raison de reconvertir de vastes superficies à une production biologique. En l'occurrence, les politiques agricoles pourraient viser à réduire l'emploi d'engrais et de pesticides chimiques. À cet égard, plusieurs experts ont insisté sur la nécessité d'une vision globale de l'agriculture, compte tenu de l'ampleur de l'accroissement démographique. Des vues divergentes ont toutefois été exprimées sur les moyens de nourrir 11 milliards de personnes en 2030. Pour certains experts, une deuxième révolution verte était nécessaire, probablement grâce à la biotechnologie. Pour d'autres, les normes de production biologique excluaient explicitement le recours aux organismes génétiquement modifiés. Un certain nombre d'experts ont fait valoir qu'il ne suffisait pas d'accroître les rendements pour lutter contre la faim: il était aussi important de renforcer la diversité et la viabilité du système agricole mondial, y compris de modifier les habitudes alimentaires. Il a été souligné qu'il n'était pas nécessaire que tous les systèmes agricoles soient reconvertis à la production biologique. Plusieurs études avaient montré que l'agriculture moderne pouvait être à l'origine de graves problèmes de santé et d'environnement. Il fallait donc réduire l'emploi de produits agrochimiques dans l'agriculture classique, en adoptant des méthodes intégrées de production agricole, et en se rapprochant dans certains cas le plus possible d'une agriculture biologique. Des pratiques agricoles visant à réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques pourraient, même si elles n'étaient pas

foncièrement «biologiques» selon les normes de l'IFOAM, contribuer à un accroissement des rendements et à une amélioration de la qualité des produits agricoles.

21. Il a été noté que les gouvernements des pays en développement ne subventionnaient pas l'agriculture biologique, mais que dans certains cas, ils commençaient de promouvoir des campagnes de sensibilisation ainsi que des activités de recherche et de formation. Quant au soutien institutionnel, il pouvait être assuré par des antennes locales de l'IFOAM, des organisations non gouvernementales, des associations d'agriculteurs et des organismes de promotion des exportations. Il a en outre été noté que les mesures internationales de soutien (de la part des gouvernements et d'ONG) à la production, à la certification et à la commercialisation jouaient un rôle fondamental, en particulier dans les PMA.

22. Un certain nombre d'experts ont souligné l'importance pour les exportateurs des pays en développement des problèmes d'accès aux marchés des produits biologiques; ces problèmes avaient trait aux normes fixées par les organismes gouvernementaux et privés, à la certification, aux subventions et à la préférence accordée aux produits biologiques produits localement. Les préoccupations en matière de politique commerciale concernaient l'assistance technique en rapport avec les obstacles techniques au commerce et avec les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'harmonisation des normes, l'équivalence, les subventions, diverses questions non commerciales et les contingents tarifaires (dans l'Accord sur l'agriculture), voire aussi les préférences commerciales. Sur ce dernier point, quelques experts ont évoqué la possibilité de prévoir des contingents spéciaux pour les produits biologiques dans les systèmes de contingentement tarifaire et d'intégrer les produits biologiques au système généralisé de préférences.

### **Chapitre III**

#### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

##### **A. Convocation de la Réunion d'experts**

23. La Réunion d'experts sur les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques, a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 18 juillet 2001.

##### **B. Élection du bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

24. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau suivant:

Présidente: M<sup>me</sup> Amina Mohamed (Kenya)

Vice-Président/Rapporteur: M. Eberhard Hanser (Allemagne)

##### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

25. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/EM.15/1; l'ordre du jour de la Réunion se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques
4. Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts.

#### **D. Documentation**

26. Pour l'examen de la question de fond de son ordre du jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note d'information établie par le secrétariat de la CNUCED, intitulée:

«Moyens d'accroître la capacité des pays en développement de produire et d'exporter des produits agricoles et alimentaires, y compris des biens très spécialisés, et notamment des produits écologiques» (TD/B/COM.1/EM.15/2).

#### **E. Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts**

(Point 4 de l'ordre du jour)

27. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, le rapport final de la Réunion.

## Annexe

### PARTICIPATION\*

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion:

Allemagne	Kazakhstan
Angola	Kenya
Arabie saoudite	Kirghizistan
Australie	Lesotho
Autriche	Madagascar
Bangladesh	Maroc
Barbade	Maurice
Belgique	Niger
Bénin	Ouganda
Bolivie	Panama
Burkina Faso	Pays-Bas
Burundi	Pérou
Cambodge	Philippines
Chili	République démocratique du Congo
Chine	République démocratique populaire lao
Comores	République dominicaine
Costa Rica	République populaire démocratique de Corée
Cuba	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Égypte	République-Unie de Tanzanie
El Salvador	Rwanda
Équateur	Sao Tomé-et-Principe
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suède
Finlande	Suisse
France	Togo
Gabon	Trinité-et-Tobago
Ghana	Turquie
Guinée	Vanuatu
Inde	Venezuela
Indonésie	Viet Nam
Italie	Yémen
Jamahiriya arabe libyenne	Yougoslavie
Japon	
Jordanie	

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/EM.15/INF.1.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion:
  - Centre Sud
  - Communauté européenne
  - Fonds commun pour les produits de base
  - Organisation arabe pour le développement agricole.
3. Les institutions spécialisées ci-après et une organisation apparentée étaient représentées à la Réunion:
  - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
  - Organisation météorologique mondiale
  - Organisation mondiale du commerce.
4. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés à la Réunion.
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion:
  - Catégorie générale*
  - Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine
  - Centre international de commerce et de développement durable
  - Fonds mondial pour la nature (International).
6. Ont également participé à la Réunion les invités spéciaux ci-après:
  - M<sup>me</sup> Franziska Staubli Asobayire, Directrice de projet, Programme suisse de promotion des importations (SIPPO)
  - M. Paul Osborn, rédacteur en chef, Spore Consortium, Uithoorn.
7. Ont participé à la Réunion les personnalités suivantes:
  - M. Rainer Bächli, Directeur de l'Institut für Marktölogie (IMO), Sulgen (Suisse)
  - M. Jean-Marc Roch, Bioroch SARL, Ballens (Suisse)
  - M<sup>me</sup> Paola Ghillani, Directrice de la Fondation Max Havelaar, Bâle (Suisse)
  - M. Lukas Kilcher, FiBL, Directeur de International Cooperation, Frick (Suisse)

M<sup>me</sup> Rachel Ntoyai, inspectrice, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS)  
(Kenya)

M<sup>me</sup> Suzanne Vaupel, Vice-Présidente de la Fédération internationale des mouvements  
d'agriculture biologique, Sacramento (États-Unis d'Amérique)

M. Johann Zueblin, gestion de la qualité, Migros-Genossenschafts-Bund, Zurich (Suisse).

-----